



**POURQUOI SUD EDUCATION
78 REFUSE
L'APPROCHE PAR
COMPETENCES (APC)
telle que l'institution la conçoit et
l'impose ?**

Téléphone/fax : 01 30 65 87 42
Courriel : sudeducation78@ouvaton.org
Site départemental:
<http://www.sudeducation78.org/>
Site fédéral:
<http://www.sudeducation.org/>

Les origines et l'idéologie :

Depuis de nombreuses années, le patronat attend que l'Ecole se mette au service de ses intérêts. Accompagnant les intérêts du patronat, l'Union Européenne lance la stratégie de Lisbonne en 2000 dont « *l'objectif principal est la promotion d'une économie fondée sur la connaissance qui cherche à améliorer la compétitivité* ». L'UE propose donc une liste de 8 compétences-clés.

Le rapport Thélot sur l'école de 2004 complète cette vision utilitariste de l' Ecole en affirmant : « *la part des emplois peu qualifiés demeurera considérable, dès lors, la notion de réussite pour tous ne doit pas prêter à malentendu. Elle ne veut certainement pas dire que l'Ecole doit se proposer de faire que tous les élèves atteignent les qualifications scolaires les plus élevées, ce serait une illusion pour les individus et une absurdité sociale* ».

Nous sommes très loin de notre projet volontariste d'amélioration de la société et de l'Ecole.

Mais qu'est-ce qu'une compétence selon l'institution ?

Cette idéologie est reprise par le ministère pour qui le socle commun des compétences est « l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité » et 7 des 8 compétences-clés de l'UE sont instituées.

Pour évaluer le socle commun des compétences, le ministère a mis en place, le livret personnel de compétences (LPC) dans le primaire et au collège et qui doit être validé à trois moments de la scolarité : à la fin du cycle 2, à la fin du cycle 3 et au plus tard à la fin de la 3^{ème}. Depuis 2011, le LPC doit être entièrement validé pour l'obtention du brevet des collèges.

Le recentrage autour de la notion de compétence n'est rien d'autre que la réduction des apprentissages à un ensemble de techniques et de savoir-faire au détriment des connaissances.

Les raisons du refus du LPC :

– une charge de travail accrue pour les enseignants simplement pour remplir le LPC et aucun temps de concertation prévu pour les équipes pédagogiques.

– le LPC n'a pas grand intérêt pédagogique :

- l'évaluation des compétences n'est pas plus objective que l'évaluation par notes et vu le flou et l'absurdité de certains items, déjà incompréhensibles pour les enseignants, ne parlons même pas des élèves!
- lorsqu'une compétence est atteinte à un moment donné, n'oublie-t-on pas qu'un autre contexte pourrait amener à la remettre en question ou la rendre à nouveau confuse pour l'élève ?

-un fichage généralisé de la population car avec le LPC, il s'agit de la construction d'un véritable casier scolaire commencé dès l'âge de 3 ans avec Base Elèves, au prétexte de développer « *un outil pédagogique au service du suivi personnalisé des élèves* ».

Ce « casier scolaire » permettra aux patrons de trier ses futurs salariés car dans la loi qui a permis l'expérimentation du LPC, un article prévoit : « *lorsque l'élève entre dans la vie active, il peut, s'il le souhaite intégrer les éléments du livret de compétences au passeport orientation et formation prévu dans le Code du travail* ». Comment un chômeur pourrait-il refuser si son futur employeur lui demande d'intégrer son livret scolaire au « passeport orientation » ?

Cela rappelle fortement le Livret ouvrier mis en place au XIX^{ème} siècle pour contrôler et fliquer les travailleurs.

Sud éducation 78 dénonce cette approche par compétences et l'idéologie éducative utilitariste qui y préside et réaffirme son attachement à un projet d'école émancipatrice et solidaire pour le développement personnel et le bien-être des personnels.